

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/05/2023

Réuni le : 30/05/2023

Sous la présidence de : Gilles Fernandez

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**GRETA-PACKA BUDGET-** Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre le Greta Marseille Méditerranée et la société PACKABUDGET.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fernandez

Prénom : Gilles

Signé le : 05/06/2023 09:49:16

BIEN\_20222023\_90\_0130053M\_230605163726

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

#### BORDEREAU D'INSTRUCTION

**Objet de l'acte** : Passation de conventions, de contrats et de marchés GRETA-PACKA BUDGET-

**Etablissement émetteur de l'acte** : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

**Numéro de séance** : 8

**Numéro d'enregistrement de l'acte** : 90

**Année scolaire** : 2022-2023

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région**

**Décision** : Demande de retrait de l'acte

**Commentaire** :

**Pièce(s) jointe(s)** : Non

**Observations** :

Observation n°1 : L'établissement est soumis à la réglementation du code des marchés publics.  
L'adhésion à cette centrale de référencement ne permet pas de respecter le code de la commande publique



CONTRAT D'ADHESION 2023

**PACKABUDGET**

Groupement d'achats pour entreprises

Date d'adhésion : 12 / 05 /2023

[www.packabudget.fr](http://www.packabudget.fr)

**ENTRE**

**PACKABUDGET (PAB)** société par actions simplifiée dont le siège social se situe au 215 Ancien chemin de cassis 13009 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 815 002 910, représentée par Monsieur Aurélien GLATIGNY, en sa qualité de Président.

Appelé ci-après **PACKABUDGET**

D'une part

**ET L'ENTREPRISE:**

RAISON SOCIALE: GRETA MARSEILLE MEDITERRANEE

SIRET: 191 300 532 000 22

CODE NAF : 8559A

DATE DE CREATION : 01/05/2014

ACTIVITE: Établissement secondaire

NOMBRE DE SALARIES (Effectif inscrit) entre 500 et 999

ADRESSE: 74 rue verdillon

CODE POSTAL : 13010

VILLE : MARSEILLE

Représentée par :Gilles FERNANDEZ agissant en qualité de : Proviseur

Téléphone : 04 91 74 07 53 / Portable : 06 84 50 13 69

E-Mail : ce.0130053M@ac-aix-marseille.fr

**LE DENOMME CI-DESSUS ADHERE AUX SERVICES ET REFERENCEMENTS DE PACKABUDGET**

**Le tarif mensuel de la cotisation est de 375,00 € HT \*20 % =450,00 € TTC**

\* Tarif année 2023, en vigueur jusqu'au 31/12/2023

Dont TVA (20%) :75,00 €

J'opte pour un règlement par :

- prélèvement automatique GRATUIT** : le 10 de chaque mois  
 mensuel  trimestriel  semestriel  annuel  
 Mandat administratif

Cachet et signature

Pour le Groupement d'achats PACKABUDGET  
Monsieur Aurélien GLATIGNY

## CONDITIONS GENERALES

L'adhérent bénéficie de nos tarifs exclusifs et de nos référencements auprès de certaines sociétés afin de réduire ses coûts dans les catégories proposées par le groupement d'achats.

Le présent contrat entérine la volonté de L'adhérent d'utiliser les contrats cadres négociés par le groupement d'achats, pour acheter les produits et services qui y sont référencés. Les référencements de PACKABUDGET sont mises à disposition de l'Adhérent dès la signature du présent contrat. Les fournisseurs sont informés de l'entrée du nouvel adhérent.

La cotisation à verser est mensuelle et calculée en fonction du nombre de salarié et du chiffre d'affaire.

### **Engagements du Prestataire**

PACKABUDGET procède, dans l'intérêt de ses adhérents, à une sélection de fournisseurs et à la négociation des produits et services correspondant à leurs besoins.

### **Engagements de l'Adhérent :**

L'Adhérent préserve, en tout état de cause, la capacité de commander des Produits et Services auprès d'autres fournisseurs de son choix et à des conditions commerciales directement négociées par lui.

L'Adhérent commande les produits et services nécessaires au fonctionnement de sa structure, auprès des fournisseurs référencés par PACKABUDGET, aux conditions commerciales négociées et selon les conditions générales d'achat ou de vente qui devront être directement fixées et convenues entre l'adhérent et le fournisseur.



**PACKABUDGET**  
Groupement d'achats pour entreprises

[www.packabudget.fr](http://www.packabudget.fr)

**Responsabilité des parties :**

PACKABUDGET n'effectue qu'une activité de référencement et n'accomplit en aucun l'achat de produits et de services. Les achats sont réalisés par l'adhérent auprès des fournisseurs référencés par le groupement et demeurent en toutes circonstances du seul ressort de l'Adhérent et du ou des fournisseurs concernés, notamment en termes de conditions générales d'achat ou de vente, commandes, spécifications, volumes, délais, modalités de livraisons, facturation, règlements et traitement des réclamations et litiges éventuels.

L'Adhérent convient que le groupement ne risquera aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfice, de déficit commercial qu'il subirait, de demandes ou réclamations formulées contre l'adhérent et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

En cas de force majeure, le groupement ne peut être tenu pour responsable vis-à-vis de l'adhérent de la non-exécution ou des retards dans l'exécution du contrat d'achat entre l'adhérent et le fournisseur.

Il est entendu que sur demande de l'adhérent, PACKABUDGET apportera dans la mesure de ses possibilités son soutien et son assistance à la résolution de toute difficulté d'exécution pouvant apparaître entre l'adhérent et un fournisseur référencé.



## **Modalités du contrat :**

Le contrat s'arrête à la demande de l'adhérent ou de PACKABUDGET par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

## **Confidentialité**

Chaque partie s'engage à tenir strictement confidentielles, à tout moment et de bonne foi, les informations non publiques, orales ou écrites, qu'elle aura pu obtenir de l'autre partie pour les besoins ou à l'occasion de l'exécution du contrat et s'engage à ne pas les divulguer à quelque tiers que ce soit. L'adhérent s'engage notamment à ne pas divulguer les conditions négociées par le groupement, auprès des fournisseurs référencés dans le contrat cadre, pour faire aligner d'autres fournisseurs ou prospects.

## **Références**

L'adhérent accepte que le PACKABUDGET puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

## **Droit applicable – Attribution de juridiction**

En cas de contestation le tribunal de commerce de Marseille est le seul compétent pour régler le litige.

## **Election de domicile**

Les parties font élection de domicile à leur siège social respectif.

Cachet et signature